

**Certificat d'examen de types
n° F-06-G-0409 du 18 avril 2006**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/F050204-D5

**Compteur d'énergie thermique CLORIUS
type SENSONIC II
(Classe I)**

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et du décret n° 76-1327 du 10 décembre 1976 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : compteurs d'énergie thermique.

FABRICANT :

ISTA GmbH – Grugaplatz 4 – 45131 ESSEN – Allemagne.

DEMANDEURS :

CLORIUS France S.A.S. – L'Orée d'Écully – 5/7 chemin de la Forestière – F69130 ECULLY – France.

SENSUS METERING SYSTEMS Ludwigshafen GmbH – Industriestrasse 16 – D67063 LUDWIGSHAFEN – Allemagne.

OBJET :

Le présent certificat complète les certificats d'examen de type n° F-04-G-265 du 22 avril 2004, n° F-04-G-504 du 2 juillet 2004 et n° F-05-G-1840 du 18 novembre 2005 accordés aux sociétés CLORIUS France SAS et SENSUS METERING SYSTEMS Ludwigshafen GmbH, relatifs au compteur d'énergie thermique type SENSONIC II.

CARACTERISTIQUES :

Le compteur d'énergie thermique type SENSONIC II diffère du type approuvé par la possibilité d'utiliser un nouveau corps hydraulique dont les principales différences avec celui approuvé sont:

- le contour de la partie supérieure est plus important,
- l'ouverture dans laquelle la bobine est insérée est recouverte par une plaque métallisée.

Les autres caractéristiques sont inchangées.

DÉPÔT DE MODÈLE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/F050204-D5, chez le fabricant et les demandeurs.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 22 avril 2014.

ANNEXE :

Photographie

Pour le Directeur général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification

Annexe au certificat n° F-06-G-0409 du 18 avril 2006

Type SENSONIC II

PHOTOGRAPHIE

